

09.04.2008 – 16:52 Uhr

Augmentation du salaire des cadres à la Confédération L'heure est à une augmentation générale substantielle depuis trop longtemps attendue

Bern (ots) -

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui réunit les syndicats APC, ssp et garaNto, apprend avec étonnement que, sans négociation préalable avec les organisations du personnel, le Conseil fédéral octroie une augmentation aux classes de salaire les plus élevées. Manifestement, il entend en effet offrir une augmentation de 5 % aux cadres supérieurs et de 2,5 % aux autres cadres.

Ce qui est positif dans cette mesure, c'est que le Conseil fédéral a enfin reconnu que les salaires de la Confédération ne sont plus concurrentiels sur le marché du travail. Or, cette constatation ne s'applique pas uniquement aux classes salariales supérieures, mais à toutes les classes. Depuis 1991, la Confédération a observé une modération extrême en matière de salaires, une attitude qu'il a été possible de modifier légèrement à la fin 2007. C'est pourquoi il est inacceptable qu'aujourd'hui, comme dans les banques, seules les salaires qui sont déjà les plus élevés soient généreusement servis, alors que la grande majorité du personnel, dont le salaire est « normal », ne touche rien du tout.

Il y a quelques jours de cela, la CNPC a, dans la perspective des négociations salariales de 2009, adressé un courrier au conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, dans lequel elle justifiait une hausse générale des salaires réels d'au moins 2 %. Étant donné les décisions prises aujourd'hui par le gouvernement, c'est là un strict minimum. Si le Conseil fédéral veut que le travail de l'Administration reste de la qualité avérée, il doit apprécier l'ensemble des employé(e)s de la Confédération à leur juste valeur. N'améliorer la fiche de paie que des fonctionnaires des échelons supérieurs ne pourra que démotiver ceux des échelons moyens et inférieurs.

Contact:

Verhandlungsgemeinschaft Bundespersonal (VGB)
Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Renseignements:
Hans Müller, APC et président de la CNPC, 079 406 93 38
André Eicher, garaNto, 079 380 52 53